PERIGORD GRAND TRAIL

EDITION 10

Règlement des Épreuves

SAMEDI 08 Mai 2027



Article 1 : Organisation

L'association des Coureurs du Périgord, créée en septembre 2014 (association loi 1901 à but non lucratif), organise la 10ème édition du Périgord Grand Trail le samedi 08 mai 2027.

Article 2 : Les conditions d'inscription

Les courses de cette édition sont ouvertes à toutes personnes, hommes ou femmes, **nés en 2007 et avant uniquement pour 4 épreuves l'Ultra du Périgord, l'Ultra Relais du Périgord, le Trail des Bastides et la trace Pourpre,** catégories « Espoir, Senior, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8 », licenciées ou non. La Trace du Cingle est ouverte aux concurrents **nés en 2029 et avant**.

L'attention des coureurs, avant leur inscription, est attirée sur les difficultés des parcours (longueur des tracés, dénivelés, sentiers de pleine nature), des conditions météorologiques (froid, chaleur importante, pluie, vents violents, orages …) Ces difficultés nécessitent une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour assurer la réussite dans ce type d'aventure individuelle. Les épreuves se courant sur sentiers, mais aussi sur route, les concurrents s'engagent à respecter le code de la route en vigueur.

De plus, cette manifestation est inscrite au Challenge départemental **« Courir en Dordogne Périgord ».**

Engagement moral :
Tous les concurrents s'engagent à :

- Respecter le code de la route aux passages des intersections
- Respecter les autres concurrents
- Respecter l'organisation et les bénévoles
- Respecter la décision des médecins
- Respecter la population locale
- Respecter la nature et les sites dans lesquels ils évoluent
- Ne pas tricher (sous toute forme que ce soit)
- Aider son prochain s'il est en difficulté

Article 3 : Les modalités d'inscriptions

Les inscriptions se feront obligatoirement via le site : Inscription Périgord Grand Trail

Elles sont ouvertes officiellement le 15 novembre 2026 à 8h et se clôturent le 25 avril 2027 à 23h59.

Lors de l'inscription, une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise). Seront également acceptés les PPS, se substituant aux certificats médicaux.

Attention, les inscriptions sont possibles sans PPS valide mais il devra être fourni au plus tard le 25 avril 2027 ,23h59, au risque de perdre son inscription sans remboursement possible.

ATTENTION : Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'évènement.

3.1 : Dates limites des inscriptions

Les courses sont closes quand la capacité maximale est atteinte, **aucune liste d'attente n'est gérée.**
Une bourse aux dossards avec échanges entre les participants sera mise en place via la plateforme KLIKEGO.

Cependant, en cas de désistements trop nombreux, l'organisation se réserve le droit de remettre des dossards à disposition.

Pour les courses dont la capacité limite ne serait pas atteinte, la clôture des inscriptions est fixée au dimanche 25 avril 2027 à 23h59.



3.2 : Prise en compte de l'inscription

La validation de l'inscription est faite après le paiement.
Elle est confirmée par l'envoi d'un mail et de la transmission du justificatif de paiement.
Nous vous invitons à consulter vos spams en cas de non-réception.

L'absence de réception d'au moins un de ces deux mails doit être au plus vite signalée à l'adresse suivante : utdp.organisation@gmail.com

Article 4 : L'acceptation – Transfert de dossard

La participation aux épreuves du Périgord Grand Trail implique :

- L'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement,
- L'adhésion à l'éthique de l'Association, la probité, la sécurité des coureurs, l'entraide entre coureurs, le respect de la nature et des bénévoles,
- Le respect des consignes adressées par l'organisateur aux participants Cet engagement est personnel.

L'inscription à une course est ferme et définitive.

Néanmoins un coureur aura la possibilité de transférer son dossard ou de le céder à une tierce personne. Tout transfert de dossard devra se faire obligatoirement par l'intermédiaire de la plateforme KLIKEGO.

L'échange ne peut se faire que pour une même course, le cédant se verra remboursé les frais de son inscription et des suppléments sauf les frais d'assurance et des frais de gestion de la plateforme (env 3%), le preneur verra le prix de sa course augmenté de 5€ pour frais de gestion au tarif en vigueur au moment de la transaction.

Le cédant ne se verra remboursé qu'après l'inscription définitive du preneur. Le preneur aura la possibilité de souscrire à l'assurance annulation proposée.

Aucun échange de dossard avec un coureur inscrit sur une autre course n'est possible.

Toute personne rétrocédant ou échangeant un dossard à une tierce personne sans passer via la plateforme dédiée sera reconnue responsable en cas d'accident.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement sera disqualifiée.
Le dossard devra être entièrement lisible pendant toute la durée de la course sur la face avant du coureur.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'infraction au règlement. Aucun animal ne peut accompagner les coureurs.
La course est individuelle, à allure libre, dans un temps limité. Toute personne sans dossard n'est pas autorisée à accompagner un coureur sur l'itinéraire de la course.

Réservation des options :
Une pasta tant pour le coureur que pour l'accompagnant est à prendre directement pendant les inscriptions sur la plateforme jusqu'au 25 Avril 2027.



Article 5 : Les Épreuves

5 épreuves Trail et une randonnée sont au programme :

- L'Ultra du Périgord d'une distance d'environ **100 km pour 2800 D+ au départ de la Guillou**
- L'ultra Relais du Périgord d'une distance de **100km pour 2800D+ au départ de la Guillou**
- Le Trail des Bastides d'une distance de **50 km pour 1600 D+ au départ de la Guillou**
- La Trace Pourpre d'une distance de **30 km pour 900+ au départ de Molières**
- La Trace du Cingle d'une distance de **20 km pour 450 D+ au départ du bourg de Trémolat**
- La rando caritative ou course allure libre d'une distance de **12 km et 180D+ au départ de la Guillou**

Les valeurs sont données avec des arrondis, la finalisation des parcours peut conduire à de légères variations, les valeurs exactes en kilométrages et dénivelés sont communiquées et actualisées sur le site internet du Périgord Grand Trail si nécessaire.

Article 6 : Départ et horaires

Horaires et lieu de départ :

- **L'Ultra du Périgord et l'Ultra relais du Périgord :**
 Samedi 08 mai à 5h départ de Lalinde « Camping de la Guillou »
- **Le Trail des Bastides :**
 Samedi 08 mai à 8h départ de Lalinde « Camping de la Guillou »
- **La trace Pourpre :**
 Samedi 8 mai à 9h00 départ de Molières (NAVETTE FACULTATIVE)
- **La Trace du Cingle :**
 Samedi 8 mai à 18h00 départ du bourg de Trémolat (NAVETTE FACULTATIVE)
- **La Rando ou course allure libre :**
 Samedi 8 mai à 9h00 départ de la Guillou.

Article 7 : Les conditions de déroulement des épreuves

7.1: Les parcours

Les parcours suivent très majoritairement des sentiers qu'il est obligatoire de ne pas quitter pour respecter la flore et la faune. Des portions empruntent des voies de circulation sur lesquelles le code de la route doit être rigoureusement respecté.

Les parcours sont préparés de nombreux mois avant l'édition. Des modifications ponctuelles peuvent être apportées par suite de travaux, des mouvements de terrain ou des dégradations liées aux phénomènes météorologiques. Dans ce cas un itinéraire modifié sera proposé. De ce fait les distances et dénivelés communiqués peuvent être légèrement modifiés en plus ou en moins.

- **L'Ultra du Périgord** partira de Lalinde puis traversera successivement les villages de : Couze, Lanquais, Beaumontois en Périgord, St Avit Senieur, Pontours, Molières, Badefols sur Dordogne, Cales, Trémolat, Mauzac et Grand Castang avant un retour sur Lalinde.
- **L'Ultra Relais du Périgord** suivra le même parcours que l'Ultra du Périgord.
- **Le Trail des Bastides** partira également de Lalinde pour aller sur : Pontours, Molières, Badefols sur Dordogne, Cales, Trémolat, Mauzac et Grand Castang avant un retour sur Lalinde.
- **La trace Pourpre** partira de Molières pour rallier Lalinde par le même parcours que le Trail des Bastides
- **La trace du Cingle** partira du Bourg de Trémolat pour rallier le camping de la Guillou à Lalinde en passant par Mauzac et Grand Castang.
- **La Rando caritative** s'élancera du camping de la Guillou à Lalinde pour une boucle en passant par Sauveboeuf et Pressignac.



Information importante :

Pour l'Ultra Relais du Périgord, les transmissions entre coureurs pourront **s'effectuer uniquement dans les zones de relais définies** par l'organisation, à savoir :

Lalinde - Lanquais –12 km et 360 D+
Lanquais - Saint-Avit-Sénieur – 26 km et 740 D+
Saint-Avit- Sénieur - Molières – 22km et 660 D+
Molières - Trémolat – 22km et 660 D+
Trémolat – Lalinde – 18 km et 500 D+

Le dossard relais fera office de témoin et devra obligatoirement être transmis d'un coureur à l'autre dans l'une de ces zones.

Chaque membre de l'équipe disposera également de son propre dossard d'identification, lui permettant d'accéder aux différentes zones de relais.

Le parcours comporte 4 zones de relais, soit 5 sections à parcourir. Vous êtes totalement libres d'organiser la répartition de ces sections entre les membres de votre équipe comme vous le souhaitez.

La seule règle à respecter est simple : le coureur engagé sur le parcours doit toujours être en possession du dossard relais, et celui-ci devra bien entendu franchir la ligne d'arrivée à La Guillou dans le temps imparti.

Ainsi, un même coureur pourra parcourir une, deux ou même trois sections, tandis que ses coéquipiers se répartiront les sections restantes. Une équipe pourra également choisir de faire courir deux participants sur deux sections chacun et un troisième sur une section, ou une section par coureurs et un trois sections. Les concurrents devront **OBLIGATOIREMENT** effectuer une section.

Le retrait des dossards et des dotations s'effectuera en une seule fois pour toute l'équipe, en présence obligatoire de l'ensemble de ses membres, qui devront donc se présenter ensemble.

À vous donc de composer votre stratégie et votre relais comme vous le souhaitez !

Pour La trace du Cingle et la Trace Pourpre la navette, rendue facultative cette année n'est pas comprise dans l'inscription, pensez donc à la réserver le jour de votre inscription.

Elle acheminera les concurrents sur le lieu du départ. Si les concurrents ne réservent pas la navette et décident d'y aller par leur propre moyen, ils devront prévoir de se faire rapatrier de la même manière. **L'organisation ne sera pas en mesure d'effectuer le rapatriement.**

- Le départ des navettes de la Trace Pourpre se fera depuis la rue Marcel Ventenat à 7h45 précises (PARKING 2)
- Le départ des navettes pour La Trace du Cingle se fera depuis la rue Marcel Ventenat à 17h00 précises (PARKING 2)

ATTENTION un seul départ de navette à l'heure prévue.
Celui-ci se situe à environ 10 minutes de marche de la Guillou.



7.2: L'autosuffisance :
Ces courses se déroulent sur le principe de l'autosuffisance et imposent aux coureurs une certaine autonomie. Des postes de ravitaillements (liquide et/ou solide) sont répartis sur l'ensemble des parcours.

Ces ravitaillements sont signalés sur le roadbook qui sera accessible via notre site web : www.perigordgrandtrail.com, une semaine avant l'évènement. Il sera également envoyé par mail à chacun d'entre vous**. Pensez à vérifier vos SPAMS**.

7.3 : La propreté :
Les coureurs ne doivent en aucun cas jeter quoi que ce soit sur les parcours. D'autant plus que les courses se déroulent dans des zones protégées. Une pénalité sera infligée au coureur pris sur le fait de jeter volontairement des détritus sur le parcours.

7.4 : Sécurité :
Pour des raisons de sécurité, le coureur qui veut se reposer sur le parcours doit le faire sans s'écarter de l'itinéraire **afin d'être visible du serre file.**

Article 8 : Le Balisage

Le balisage des différentes courses est mis en place dans les jours qui précédent l'épreuve. Il est vérifié par les ouvreurs avant le passage du premier coureur.

Ce balisage permet aux coureurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de cartes ou de descriptifs.

Ce balisage est le seul officiel, quelles que soient les traces GPX **en possession des coureurs.** Ce balisage est retiré par les serres files après le passage des derniers coureurs.

Article 9 : Le nombre de dossards par course

La capacité maximale des courses de l'édition 2027 est la suivante :

- L'ultra du Périgord 100 km : 400 coureurs,
- L'ultra relai du Périgord 100 km : 30 équipes de 3 (hommes, femmes ou mixte)
- Le Trail des Bastides 50 km : 500 coureurs,
- La Trace Pourpre 30 km : 350 coureurs,
- La Trace du Cingle20 km : 240 coureurs,
- La rando 12 km : 250 participants.

Article 10 : Les droits d'engagement

Dès l'ouverture des inscriptions et jusqu'au jeudi 25 avril 2027 minuit :

	15 novembre 2026 au 28 février 2027	01 Mars 2027 au 25 Avril 2027	NAVETTE
Ultra Trail du Périgord	90	100	
Ultra Relai du Périgord	105	120	
Trail des Bastides	48	53	
Trace Pourpre	30	35	5
La Trace du Cingle	22	27	5
Rando caritative	10	10	
Pasta party du VENDREDI SOIR	12	12	

Réservation des options :
Une pasta tant pour le coureur que pour l'accompagnant est à prendre directement pendant les inscriptions sur la plateforme jusqu'au 25 Avril 2027.



Article 11 : L'annulation d'une inscription

Toute demande de remboursement sur blessure ou maladie devra être demandée avant le 25 avril 2027.

Le remboursement se fera comme suit et hors frais de dossier :

- **70%** jusqu'au 31 Mars 2027
- **50 %** du 1er avril au 25 Avril 2027
- **Aucun** remboursement au-delà du **25 avril 2027**

Article 12 : Le changement de course

Le changement de course est possible en fonction des places disponibles sur la course demandée jusqu'au **dimanche 25 Avril 2027 ,23h59**.

Les demandes doivent être faites exclusivement par mail à : utdp.organisation@gmail.com **Toutes les demandes faites par SMS, téléphone, Messenger, WhatsApp ... ne seront ni traitées ni prise en compte.**

Le changement demandé pour une course dont le droit d'inscription est plus élevé ne sera pris en compte qu'après paiement du complément de montant de l'inscription.

Dans le cas contraire, pour une course dont le droit d'inscription est moins élevé, aucun remboursement ne pourra être exigé. Ceci sous réserve de places disponibles sur l'épreuve demandée.

Article 13 : L'équipement du coureur

Nous souhaitons rendre les concurrents responsables de leur course. Il ne leur sera donc demandé qu'un minimum de **matériel obligatoire**.

Sur l'Ultra du Périgord et l'Ultra Relais du Périgord

- Une lampe frontale en excellent état de marche (départ à 5h00)
- Une réserve d'eau d'un litre minimum
- Une réserve alimentaire
- Une éco tasse (pas de gobelet sur les ravitaillements)
- Une couverture de survie

Matériel conseillé :

- Une veste imperméable
- Une casquette
- Un téléphone

Sur le Trail des Bastides et la Trace pourpre le matériel obligatoire :

- Une réserve d'eau d'un litre minimum
- Une réserve alimentaire
- Une éco tasse (pas de gobelet sur les ravitaillements)

Sur la Trace du Cingle et la rando

- Une réserve d'eau de 500ml
- Une éco tasse (pas de gobelet sur les ravitaillements)
- Une frontale pour les moins rapides



Article 14 : La remise des dossards

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est exigée. Le port du dossard sur le sac ou la face arrière du coureur n'est pas autorisé. Les ceintures porte- dossard sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité, sur le devant du coureur, du numéro de dossard.

Une puce est collée au dos du dossard pour la détection lors des badgeages de chronométrage. **Pour l'ultra du Périgord uniquement**, une seconde puce est fournie pour être fixée au sac à dos.

Cas des retraits de dossard par procuration : Toute récupération de dossard par une tierce personne devra faire avec une copie de la pièce d'identité du coureur et de la personne désignée.

La remise des dossards pour toutes les courses aura lieu le v**endredi 7 mai 2027** sur la base de LA GUILLOU (Lalinde) **de 11h00 à 18h00.**

Le jour de la course la remise des dossards aura lieu aussi sur la base de la Guillou :

- L'Ultra du Périgord et l'Ultra Relai du Périgord 3h30 – 4h30 (Dossards et sacs de vie)
- Le Trail des Bastides : 6h15 – 7h15
- La Trace Pourpre : 6h15 – 6h45 (navette 7h45 rue MARCEL Ventenat - parking numéro 2, prévoir 10 mn de marche
- La Trace du Cingle : 15h30 – 16h30 (navette 17h00 rue Marcel Ventenat – parking numéro 2, prévoir 10 mn de marche)

Article 15 : Les briefings

Un briefing est organisé juste avant chaque départ afin de communiquer aux coureurs les dernières informations et conseils, en matière de météo, de sécurité, de conditions générales de la course, d'environnement.

Article 16 : Les bases de vie, les postes de contrôle et de ravitaillement

Les épreuves sont en autosuffisance, toutefois :

Pour **l'Ultra du Périgord et l'Ultra Relai du Périgord**, il est prévu des ravitaillements comme suit :

- Château de Lanquais (solide et liquide) km 12 **BH**
- La Vergne Basse (solide et liquide) km 23
- St Avit Sénieur (solide et liquide) km 38 **BH**
- Pontours (La Mothe) (solide et liquide) km 52
- Molières (solide et liquide) km 60 et **BH + Base de vie**
- Cadouin (liquide) km 66
- Cales (solide et liquide) km 77
- Trémolat (solide et liquide) km 82 et **BH**
- Mauzac et Grand Castang (solide et liquide) km 88
- La Guillou (solide et liquide) km 100- **Arrivée**

NOTA : Tout ceci sous réserve de modifications de parcours.

Une base de vie est prévue à **Molières (km 60)** Les concurrents devront remettre leur sac de vie à l'organisation avant le départ, afin que celui-ci soit acheminé sur Molières.

Ils devront être **fermés et étiquetés** avec le numéro de dossard du coureur (étiquette fournie par l'organisation). Retour des sacs après le passage du dernier concurrent à Molières (17h environ)



Pour le Trail des Bastides, des ravitaillements sont prévus comme suit :

- Pontours (La Mothe) (solide et liquide) : km 10.
- Molières (solide et liquide) : km 18 **BH**
- Cales (solide et liquide) : km 26
- Trémolat (solide et liquide) : km 31 **BH**
- Mauzac et Grand Castang (solide et liquide) : km 37
- La Guillou (solide et liquide) km 50 – **Arrivée**

Pour la trace Pourpre des ravitaillements sont prévus comme suit

- Cales (solide et liquide) km 8
- Trémolat (solide et liquide) km 13
- Mauzac (solide et liquide) km 18
- La Guillou (solide et liquide) km 30 - **Arrivée**

Pour la Trace du Cingle un ravitaillement est prévu comme suit

- Mauzac et Grand-Castang : km 7

Pour la rando caritative et la course allure libre un ravitaillement est prévu comme suit

- Lieu-dit Haut Drayaux : km 5

NOTA : Tout ceci sous réserve de modifications de parcours.

Article 17 : La sécurité et l'assistance médicale

Les coureurs doivent porter assistance à tout participant en difficulté. Les secours sont coordonnés par le PC course. Les numéros seront disponibles sur les dossards.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les médecins accrédités par l'organisation, sont habilités à mettre hors course tout coureur jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

Dans ce cas, les puces de contrôle du dossard et du sac sont retirées et le PC course est informé de l'abandon par le bénévole. Les médecins sont habilités à faire évacuer un coureur par tout moyen jugé le plus efficace pour assurer sa sécurité. Un coureur faisant appel à un médecin ou un infirmier se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Article 18 : Barrières horaires

De nombreux bénévoles sont mobilisés très tôt le matin sur les différents parcours et jusque tard en soirée.

Nous souhaitons que le Périgord Grand Trail reste un plaisir pour tout le monde, coureurs comme bénévoles. C'est pourquoi, nous avons décidé que des barrières horaires seraient mise en place sur les 2 grands parcours.

Pour l'Ultra du Périgord et l'Ultra relais du Périgord :

- **Au km 12** Lanquais : **2h de course**, soit à 7h
- **Au km 38** St Avit Sénieur : **5h30h de course**, soit à 10h30
- **Au km 60** Molières : **10h00 de course,** soit 15h00
- **Au km 82** Trémolat **: 14h00 de course,** soit 19h00

Pour les BASTIDES :

- **Au km 18** (Molières) : **3h00 de course** soit à 11h00
- **Au km 31** (Trémolat) : **5h00 de course** soit à 13h00



Pas de barrière horaire pour la Trace Pourpre et pour la Trace du Cingle.

Note importante : Tout coureur n'ayant pas rallié les points de contrôle à l'heure prévue sera stoppé dans son effort par le fermeur de course et quel que soit l'endroit où il se trouve. Il ralliera le ravitaillement SUIVANT ou le poste où se trouve un bénévole et se fera ramener par l'organisation ou par ses propres moyens. Il ne devra en aucun cas faire demi-tour. **Le débalisage se faisant à la suite du dernier coureur.**

La course s'arrête au bout de 17h30 d'effort. Le concurrent n'étant pas rentré à la base pour 22H30,sera stoppé dans son effort quel que soit l'endroit où il se situe entre Mauzac et Lalinde.

Passé ce délai, les concurrents seront mis hors course par les organisateurs. Tout coureur mis hors course devra rendre son dossard à l'organisation, et rentrer via les véhicules mis à disposition ou par ses propres moyens en ayant prévenu l'organisation.

En aucun cas il ne pourra effectuer le parcours sans dossard ; l'organisation ne couvrant QUE les concurrents munis du dossard.

Article 19 : Les abandons et rapatriement

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer les puces du dossard et du sac à dos. Le responsable du poste invalide le dossard et récupère les puces.

Les coureurs qui abandonnent en dehors d'un poste de contrôle ou de ravitaillement et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence, doivent se signaler au PC course, puis rejoindre par leurs propres moyens la base d'arrivée.

En cas de poursuite sur le parcours, le coureur engage sa responsabilité vis-à-vis de l'organisation.

Article 20 : Disqualification

Tout manquement au règlement, à l'éthique ou quelque triche que ce soit, engage le coureur à une éventuelle sanction qui peut aller du simple avertissement à la disqualification immédiate.

Sont rendus éliminatoires :

- Non-respect du règlement et de l'éthique du coureur
- Refus de se laisser contrôler
- Jet de détritus sur le parcours
- Non aide à personne en danger
- Déplacement des balises
- Absence de dossard
- Échange de dossard
- Utilisation d'un moyen de transport alors que le concurrent est encore en course
- Accompagnement, pacer, meneur d'allure…
- Refus d'un éventuel contrôle anti-dopage

AUCUNE ASSISTANCE OU AIDE EXTÉRIEURE N'EST ACCEPTÉE HORS ZONE DE RAVITAILLEMENT



Article 21 : Le respect de l'environnement

En s'inscrivant à l'une des courses du Périgord Grand Trail, les participants s'engagent à respecter et préserver l'environnement des espaces naturels traversés.

En particulier, les coureurs :

- Ne doivent pas s'écarter du sentier balisé par l'organisation,
- Ne doivent pas couper les lacets,
- Doivent respecter l'environnement traversé,
- Ne doivent pas jeter leurs déchets sur le sol,
- Doivent transporter leurs déchets jusqu'au point de ravitaillement suivant,
- Ne doivent pas faire de bruit pouvant troubler la faune.

Aucune vaisselle jetable et non biodégradable ne sera fournie aux ravitaillements. **Les « éco tasses » sont donc obligatoires pour les liquides froids ou chauds.**

Article 22 : L'annulation de l'épreuve avant et/ou pendant l'édition

Avant le départ des courses :

En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles, interdiction administrative ou tout évènement imprévisible), le montant des inscriptions restera acquis à l'organisation.

Pendant la course :

En cas de « force majeure », l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas, le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 23 : Les modifications des parcours ou des barrières horaires

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 24 : L'assurance responsabilité

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences financières de sa responsabilité civile vis-à-vis des bénévoles et des participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants eux-mêmes, la police d'assurance susmentionnée ne couvrira que les accidents causés aux tiers par les participants pendant la manifestation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. Le matériel n'est pas assuré, en cas de bris ou de perte, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable.

En conséquence, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques. Ce type d'assurance peut être souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dégagée.

Article 25 : Les classements et récompenses

Pour les courses, seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée sont classés et pour chaque course un classement général homme et femme est établi.

Les catégories d'âge donnent lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves (Espoir, Senior, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7 et M8).

Sur L'ultra du Périgord, le Trail des Bastides, la Trace Pourpre, la Trace du Cingle :



Les trois premiers de chaque course, homme et femme, seront récompensés. Le premier de chaque catégorie d'âge, homme et femme, sera récompensé.

Sur l'Ultra Relais du Périgord les 1er relais femme, le 1er relais homme et le 1er relais mixte seront récompensés.

ATTENTION : PRÉSENCE OBLIGATOIRE POUR LA REMISE DES RÉCOMPENSES. AUCUNE RÉCOMPENSE NE SERA DONNÉE POUR CAUSE DE DÉPART DU COUREUR.

Horaires des podiums Trace Pourpre :
12H30 Trail Des Bastides : 14H30
Ultra Relai : 16h30
Ultra Du Périgord : 17H00 La Trace du Cingle :20H30
(sous réserve d'avoir les catégories présentes)

Sur la rando et la course allure libre, il n'y aura pas de récompense.

Article 26 : Droit à l'image et suivi live

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Il autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de l'édition du Périgord Grand Trail. Les photographies et films pourront être exploités et utilisés directement par l'association LES COUREURS DU PERIGORD et par ses partenaires agréés, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.
L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou de toute autre exploitation préjudiciable.
Un suivi live sera mis en place par notre prestataire chronométrique : ok-time chronométrage. Toute réclamation d'après course devra donc passer par celui-ci.

Si toutefois ceux-ci ne souhaitent pas que leur image soit utilisée, ils devront le faire savoir auprès de l'organisation par e-mail dans les 2 mois précédant la course, à l'adresse suivante :

utdp.organisation@gmail.com

Article 27 : Obligations liées à la loi Informatique et Libertés

En application de la loi informatique et libertés du 6 août 1978 et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations sont recueillies dans le cadre de l'inscription à l'une des courses du Périgord Grand Trail pour les besoins d'identification de chaque concurrent.

Ces informations servent à l'affectation des dotations vestimentaires, à s'assurer de la capacité physique du concurrent et à participer à la course. Elles servent à communiquer, avant, pendant et après l'événement toutes les informations liées à sa participation ainsi qu'à transmettre des informations provenant de certains partenaires. Pour ce dernier point le coureur aura au moment de l'inscription la possibilité d'accepter ou de refuser.

Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées, exceptées les données d'état ccivil qui permettent de conserver les classements.
Les coureurs peuvent demander, à partir de la plateforme d'inscription, l'anonymisation de leur dossier. Cette opération sera réalisée, pour ceux qui en font la demande, 60 jours après la fin de l'épreuve, sur la plateforme d'inscription du PGT, et avant publication (UTMB index, ITRA.run). Après publication, les coureurs voulant anonymiser leur résultat devront faire la demande auprès des plateformes concernées.



Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant soit sur son espace personnel ou par mail à l'adresse suivante : utdp.organisation@gmail.com

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr



EN AVANT LE PÉRIGORD, EN AVANT LES COUREURS DU PÉRIGORD, EN AVANT LE PÉRIGORD GRAND TRAIL

PERIGORD
GRAND TRAIL
EDITION 10

Les coureurs du Périgord
86, Avenue Pasteur
24 100 Bergerac
@ utdp.organisation@gmail.com
http://perigordgrandtrail.com

